



JOURNEE MONDIALE DES OCEANS 2019

Huitième (8^{ème}) Forum de Mbour

Note Conceptuelle

Thème : Les Femmes et les Hommes de l'Océan : Enjeux et Défis pour l'amélioration des conditions de travail et d'existence des femmes dans le secteur de la pêche artisanale.



I- Contexte et Justification :

Dans la plupart des pays africains côtiers, la pêche artisanale est la colonne vertébrale des communautés côtières, et son dynamisme est une garantie d'un développement durable. Un aspect essentiel pour la durabilité des communautés, c'est d'assurer des conditions de vie et de travail décentes aux femmes et aux hommes de ces communautés.

L'Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale Maritime (APRAPAM) et la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (CAOPA) se sont engagées à travers leurs actes constitutifs à œuvrer pour une pêche durable prenant en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Dans cette orientation stratégique, elles promeuvent l'aspect genre, particulièrement en ce qui concerne les femmes, dans leurs dispositifs organisationnels et décisionnels. Elles s'attèlent à améliorer et renforcer leurs moyens pour leur permettre d'accéder à des conditions de vie économique et social viables en s'inspirant des instruments internationaux qui définissent les principes et objectifs les concernant et qui lient les Etats signataires pour leur mise en œuvre.

La célébration de la Journée Mondiale des Océans 2019 dont le thème consacré cette année est « Genre et Océans » est une occasion pour explorer la dimension genre dans les relations de l'humanité avec l'océan.

Elle constitue une opportunité pour APRAPAM et la CAOPA d'organiser la huitième édition de leur forum sur cette thématique, principalement axé sur les difficiles conditions de vie et de travail des membres des communautés côtières, les femmes en particulier, et des nécessaires actions à prendre par toutes les parties prenantes pour améliorer la situation.

Ce choix n'est pas fortuit, car d'une part il correspond à notre orientation stratégique qui s'inscrit dans l'esprit des instruments internationaux qui promeuvent une pêche durable et améliorent les conditions d'existence des communautés de pêche artisanale, et d'autre part les pays côtiers africains se sont engagés pour la mise en œuvre des instruments internationaux qui servent de guide pour améliorer les conditions de travail dans la pêche artisanale.

Parmi ceux-ci on peut citer :

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris en son article 22 ;
- **L'Agenda 2030 pour le développement durable** » adopté le 25/9/2015, par les Etats membres des Nations Unies en ses objectifs 5,8 et 14 ; La communauté internationale à travers l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est mise d'accord pour « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources aux fins de développement durable* » (ODD 14). Il offre un cadre pour gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les protéger ;
- **L'objectif premier de l'OIT** qui est de « *promouvoir les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine* » ;
- **La Convention de l'OIT C188** sur le travail dans la pêche : elle s'applique à toutes les embarcations, y compris artisanales. Le Sénégal a ratifié la Convention 188 en septembre 2018 et elle entrera en vigueur le 21 septembre 2019 ;
- **Les Directives Volontaires pour assurer une pêche artisanale durable** dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté dans ces Principes directeurs : Développement Social, Emploi et Travail décent (chap. 6), Chaîne de valeurs, activités après capture et commerce (chap. 7);
- **Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** en son Article 12 sections 1 et 2 ;
- **Le Cadre de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture** en Afrique (UA) chapitre 4.2. Portant sur le « Développement de la pêche artisanale.

Cette option de mettre en exergue les femmes dans la dimension genre est justifiée par la place et le rôle important des femmes dans les communautés de pêche artisanale qui sont présentes tout au long de la filière à travers leurs activités plus axées dans les opérations post capture : transformation et commercialisation des produits en frais ou transformés.

Ainsi, elles se situent au cœur d'enjeux importants, notamment la sécurité alimentaire et la création d'emplois dans les pays de la région et le développement local durable. Les pays africains ayant ratifié ces instruments internationaux doivent reconnaître que « *les droits des femmes sont exigibles de l'Etat et leur mise en œuvre suppose une prestation continue de l'Etat.* ».

Dans la plupart des pays africains côtiers, la pêche artisanale est la colonne vertébrale des économies et son dynamisme est une garantie d'un développement durable. Un aspect essentiel pour la durabilité des communautés, c'est d'assurer des conditions de vie et de travail décentes aux femmes et aux hommes de ces communautés.

Cependant, la consommation croissante de poissons et autres ressources halieutiques risquent d'avoir des conséquences sociales, économiques et environnementales, en raison du nombre de problèmes importants, tels que la surpêche, la pêche INN, la pollution marine exacerbées par les impacts négatifs du changement climatique sur les océans, et récemment le développement incontrôlé d'usines de fabrication de farine et d'huile de poisson en Afrique Occidentale.

Ces facteurs affectent les communautés les plus vulnérables de la planète dont celles de la pêche artisanale, dans la mesure où le poisson demeure la première source d'aliment et/ou d'emploi.

L'impact négatif de l'action de l'homme sur l'océan est prouvé par des observations scientifiques bien établies qui montrent que l'océan se vide de sa biomasse, se réchauffe et s'acidifie, ce qui fait subir d'énormes pressions à la vie marine.

Au demeurant, il est important de mettre en œuvre de façon concomitante ces Conventions pour assurer une pêche durable particulièrement artisanale, afin de couvrir les droits des hommes et des femmes à des conditions de travail décentes, pour que la pêche artisanale puisse bénéficier des dispositions énumérées ci-dessus.

Ces différents aspects ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les Organisations de Professionnels des pays membres de la CAOPA, dont la dernière réunion organisée en mai 2019.

Les participantes à cette rencontre ont rappelé que leur première préoccupation constitue **l'accès à la matière première** :

« Etant donné la surexploitation des ressources halieutiques en Afrique, beaucoup de nos pêcheurs ne ramènent plus dans leurs filets de quoi approvisionner les femmes transformatrices, micro-mareyeuses et mareyeuses.

Les femmes du secteur sont directement affectées par la mauvaise gestion des ressources. Nous devons également faire face à la concurrence déloyale d'autres acteurs, comme les usines de transformation du poisson en farine, qui nous privent de notre poisson et nous empêchent de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Nous demandons à nos Etats de s'engager résolument pour une gestion durable et transparente de nos ressources halieutiques, de donner la priorité d'accès à ceux et celles qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations et d'impliquer tant les hommes que les femmes du secteur de la pêche artisanale dans cette gestion. »

II- Objectifs de l'atelier :

1. Objectif général

- Amener les Etats africains à s'engager résolument pour une gestion durable et transparente des ressources halieutiques, de donner la priorité d'accès à ceux et celles qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et d'impliquer tant les hommes que les femmes du secteur de la pêche artisanale dans cette gestion.

2. Objectifs spécifiques :

- ✓ Identifier et mettre la lumière sur les difficiles conditions de vie et de travail des membres des communautés côtières, des femmes en particulier ;
- ✓ Identifier des actions nécessaires à prendre par toutes les parties prenantes pour améliorer la situation des communautés côtières ;
- ✓ Identifier les mesures à prendre par toutes les parties prenantes pour améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire ;
- ✓ Identifier les voies et moyens de participation des communautés côtière à la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution côtière et marine.

III- Résultats attendus :

- ✓ Les domaines sensibles qui agressent les océans et autres plans d'eau sont recensés et leurs impacts sur les activités de pêche évalués ;
- ✓ Un mémorandum est élaboré à l'attention des décideurs pour susciter un éveil de conscience et amener les différents usagers à adopter des comportements qui promeuvent la santé des océans et autres plans d'eau ;
- ✓ Les éléments pour la conception d'un programme de plaidoyer auprès des décideurs, de sensibilisation des usagers des océans et autres plans d'eau sont inventoriés ;
- ✓ Les actions pouvant être menées par les organisations professionnelles de pêche artisanale notamment dans la protection de l'environnement marin côtier et la salubrité des lieux de travail sont identifiées, discutées et adoptées pour leur mise en œuvre.

IV- Déroulement de l'atelier. Participation :

L'atelier se déroulera en deux phases :

1. **Un panel durant la matinée** regroupant les femmes membres d'APRAPAM, de la CAOPA et d'autres organisations venues de différents pays et actives dans les différents métiers de la pêche artisanale.

Il s'agira en l'occurrence à travers un échange d'expériences, de passer en revue la problématique de la femme dans le secteur des pêches en général et de la pêche artisanale en particulier.

Le but de cet exercice est de faire ressortir les difficultés majeures qui leur sont communes et de proposer des mesures et moyens de les résoudre conformément aux dispositions prévues par les différentes conventions et réglementations existantes dans les pays.

- 2. Une conférence de presse l'après-midi** avec la présence des organes de presses (écrite et radiodiffusion) pour porter à l'attention de l'opinion nationale et internationale, des décideurs des politiques nationales, des organisations internationales les préoccupations et attentes des femmes du secteur de la pêche en vue de leur trouver des solutions idoines.

V- Lieu et Date :

L'atelier se déroulera le 13 Juin 2019 pour commémorer la Journée Mondiale des Océans, dans les locaux du Centre Abbé David Boilat à Mbour.